

3TM COMPETITION

Société à responsabilité limitée au capital de 177.516,00 euros
Siège social : 24 Rue de l'Eclipse – 95800 Cergy
399 712 603 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois octobre à 13 heures,
Au siège social,

Monsieur Jean MERAFINA, représentant en sa qualité de Président de la société GROUPE JM, Société par actions simplifiée au capital de 1.106.000 €, dont le siège social est fixé au 11 avenue de l'Ados 95800 Cergy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 402 629 976

Associée Unique de la société **3TM COMPETITION** désignée en tête des présentes (ci-après « la Société »),

Le cabinet **GROUPE Y AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire, a été préalablement convoqué dans les délais légaux par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent.

Connaissance prise des documents suivants :

- Le rapport du Gérant,
- Les statuts de la Société,
- Le texte du projet de résolutions,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- **Adjonction d'activité ;**
- **Modification corrélatrice de l'article 3 des statuts de la Société ;**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

PREMIERE DECISION

(Modification de l'objet social)

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide de modifier l'objet social de la Société, à compter de ce jour, en y incluant notamment « l'activité de grossiste, notamment toutes activités d'achat et vente en gros de produits alimentaires et non alimentaires ».

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélatrice de l'article 3 des statuts)

L'Associée Unique, en conséquence de ce qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société de la façon suivante :

1

67

« ARTICLE 3. OBJET »

La société a pour objet :

- *La promotion et la réalisation de toutes opérations liées à tous sports mécaniques ou compétitions, notamment dans le secteur automobile ;*
- *La réalisation de toutes opérations et événements associés tels que, sans que cette liste soit limitative : l'assistance et le conseil en organisation de courses automobiles (véhicules 4 roues, 2 roues), location de circuits et de matériels et préparation de véhicules et pièces rattachés à un événement sportif, toutes opérations de location ou de ventes associées aux véhicules de courses, conseil et assistance technique associée, ateliers d'entretien, maintenance et de réparations, stockage (notamment de pièces de rechanges), organisation de jeux concours, organisation de buffet, réceptions, repas, et toutes prestations d'ordre alimentaire liées à ces événements et opérations d'incentive (motivations) ;*
- *Recherches et négociations de sponsoring avec tout donneur d'ordre et toute recherche de budget ;*
- *L'élaboration, la préparation, la gestion d'actions de publicité et d'événements de promotion, de communication, d'animation, pour son propre compte ou pour le compte d'organismes ou d'entreprises publiques, semi-publiques ou privées avec mise en place, installation et transports de structures nécessaires à l'exploitation des activités susvisées à l'aide d'un réseau de relations publiques et de réception ;*
- *L'activité de grossiste, notamment toutes activités d'achat et vente en gros de produits alimentaires et non alimentaires.*

Et en général elle peut réaliser toutes les opérations qui sont connexes et/ou compatibles avec cet objet.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, et généralement, pour accomplir toutes formalités légales.

*

De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique
La société GROUPE JM
Représentée par Monsieur Jean MERAFINA



Le Gérant
Monsieur Wilfried MERAFINA

